

Procès-verbal de l'AG du CDSC 73 Le 17 janvier 2025

La réunion débute à 19h00, 35 spéléos présents au cours de cette AG.

Grands Electeurs

Chaque club présente ses grands électeurs

- Pour l'ASAR: Clothilde Collin, Cedric Legat, Jacques Cormier
- Pour le CAF ALBERTVILLE: Fabienne Judong
- Pour le CAF CHAMBERY: Personne ne se présente
- Pour le SCS: Audrey Thomas, Fabien Hobléa, Sylvain Chevalier, Pierre-Olivier Chabod et Patrick Lesaulnier
- Pour SPELEUS: Stéphane Jaillet

Reconnaissance du Spéléo Secours Roumain

Nathalie nous lit le mot de la société de secours spéléo Roumain, en hommage au travail effectué par Christian Dodelin.

Le certificat est remis à Doumette par Manu et Nathalie

Le texte lu par Nathalie :

Je souhaite commencer cette AG en honorant Christian Dodelin qui nous a quittés il y a plus de 2 ans. Je ne vais pas répéter tout ce qu'il a fait : l'AG se terminera demain matin et je suis sûre d'en oublier (il a même dirigé une chorale), juste rappeler quelques points.

Christian au départ est un éducateur normand qui a attrapé très tôt le virus de la spéléo, ce qui l'a amené chez nous où le terrain de jeu est plus conséquent.

Et quand je dis qu'il s'est passionné pour la spéléologie, c'est toute les facettes de cette activité.

D'abord l'exploration : quand on reprend les historiques des principales cavités de Savoie, le nom de Dodelin figure toujours, ou presque, parmi les découvreurs.

La science également : Christian était considéré comme l'un des spécialistes des chiroptères et à organisé un stage de biospéléologie.





La vie associative aussi : nous l'avons connu comme président du CDS 73 pendant de longues années.

A la formation : il était instructeur et organisait des stages de moniteurs et autres.

Enfin les secours : Christian a été l'un des premiers CT de Savoie et l'est resté des décennies.

Dans tous ces domaines, les qualités personnelles et l'implication de Christian l'ont amené à avoir des responsabilités à tous les niveaux, souvent celle de président. Il ne courrait pas après les titres mais à chaque fois, c'était ses pairs qui le considéraient comme le plus apte à assurer ce rôle.

En particulier, dans le domaine des secours, il a été vice-président de la commission internationale. Ce sont ces fonctions qui lui ont permis de transmettre dans le monde entier les techniques et l'organisation française à la pointe et de démarrer les sections spéléo secours de nombreux pays, en particulier la Roumanie. C'est ce pays qui tient à honorer Christian et sa mémoire, par l'intermédiaire de Manu et de moi-même. Le Spéléo Secours Roumain a décerné le diplôme et le certificat de membre d'honneur à Christian.

Aussi je vais appeler Manu, notre CT de Savoie et Doumette (l'autre passion de Christian) afin de lui remettre aujourd'hui ces 2 documents qui n'ont aucune valeur marchande mais une énorme valeur de reconnaissance.

Le texte du spéléo secours Roumain:

Le Conseil de direction a proposé et l'Assemblée générale a décidé et certifié :

CHRISTIAN DODELIN

Avec le statut de membre d'honneur à titre posthume du corps roumain de Salvaspeo,

CORSA- Salvaspeo Roumanie

En reconnaissance du soutien apporté à cette organisation publique et éducative à but non lucratif, fondée en 2001 afin d'honorer l'héritage transmis, de diffuser la connaissance des techniques de sauvetage, de promouvoir le bénévolat et d'encourager la participation des jeunes à la vie publique, la connaissance des techniques de sauvetage, la promotion du volontariat dans le sauvetage l'exploration, la protection et la préservation des grottes en particulier et de la nature en général.

Rapport moral

Nathalie fait un bref résumé du rapport moral et rappelle les actions prévues pour l'année 2025 .

Le rapport est voté à l'unanimité.

Bilan 2024 et Budget 2025

Olivier présente le bilan de l'année écoulée, le compte est en positif de 2000 euros. Il rappelle le fonctionnement de la redistribution des subventions ANS par le CSR.

Pour rappel, cette année: 1500 euros de l'ANS et 750 euros du FAAL (ne pas hésiter à solliciter ce fond).





Échéance 2026 pour finir le dossier de subventions de la région AURA (7000 euros).

Si vous travaillez pour le CDSC 73, le kilométrage et le temps passé sont valorisés. Si vous abandonnez vos frais au CDSC 73 vous pouvez déduire cela sur les impôts.

Le bilan financier est voté à l'unanimité.

Commissions :

Secours

Manu et Aurélie présentent le compte rendu du SSF. Le fonctionnement du SSF73 est constant et efficace, félicitations à toutes et tous.

Le secours de la Litorne a permis de questionner le fonctionnement du SSF 73 en interne et avec les partenaires.

La 2eme remorque est enfin posée chez les pompiers, à la caserne de Montmélian. Une boîte à clefs en permet l'accès.

Aurélie nous expose le planning de l'année venant, les exercices à la tour et l'exercice départemental.

Aurélie rappelle de ne pas hésiter à faire des demandes de stages, nous avons besoin de personnel formés dans tous les domaines.

Scientifique et environnement

Yann tient à féliciter Fabien Hoblea pour sa soutenance de HDR.

Benoit nous parle des explos Vanoise et du traçage récent.

Cavité

Charlie nous expose les actions à venir pour l'année 2025 et celles effectuées en 2024.

Il présente également la fiche cavité de Perrin.

N'hésitez pas à faire remonter à la commission l'état d'équipement des cavités si vous remarquez des problèmes lors de vos sorties.





Plongée

Manu nous parle du Guiers vif. le siphon terminal de la pédale Douce à été replongé en début d'année, l'exploration continue !

Canyon

Pour l'année 2025 Cédric veut proposer des moments de formation, y compris avec l'EDSC. En espérant qu'il y aura plus de retours que l'année dernière après la proposition de Donatien.

EDSC

Kevin remercie l'équipe d'encadrement de cette année et renouvelle l'invitation pour aider lors des sorties terrains, ainsi que pendant les entraînements au mur de Chambéry.

Quelques chiffres:

pour la saison 23/24

10 pers de -26 ans

4 pers de + de 26 ans

7 sorties en extérieur

participation aux JNSC de la part des jeunes de l'EDSC

pour la saison 24/25

7 personnes inscrites

6 pers de -26 ans

1 de + de 26 ans

A noter un gros réassort de matériel cette année.

Clubs :





ASAR

Dorian nous rappelle les grandes lignes de cette saison 2024.

Les projets pour 2025: relancer le club, Aiglon, 222, implication fédérale.

CAF ALBERTVILLE

Yann expose les activités de l'année passée, projets en Vanoise, Margeriaz et Topos.

CAF CHAMBERY

Lamir nous informe que le CAF de Chambéry veut relancer une sortie HandiCAF, ils cherchent des encadrants pour cette sortie.

SCS

Craquette nous présente le bilan, notamment les explorations à Carret et au gouffre du Quartier. Le camp de l'Alpette continue toujours mais sur un temps réduit. projet club d'un livre sur l'Alpette.

Speleus

Stéphane nous rappelle le fonctionnement de Speleus et le changement de présidence.

Autres points

Nathalie nous expose le projet de location de son local à la Ravoire, pour 90 euros par mois, avec un don de sa part ce qui permettrait de ne pas déboursier d'argent pour le local. 1 clé serait prêtée à chaque club pour l'accès au matériel.

(voir bail en annexe)

Les GE votent pour.

Rappel :





L'an dernier nous avons élu, pour 4 ans, les Grands Électeurs du CSR AURA: Aurélie⁶ LASSERRE, Olivier LEBERT, Serge LE THERIZIEN et Olivier PLANS.
Au CA de la FFS: Aurélie LASSERRE et Olivier LEBERT.

Nathalie fait un bilan sur le CSR et un résumé de ses activités sur l'année 2024.
(voir en annexe)

Agenda :

- Recensement des chauve-souris avec LPO le we du 1er et 2 février

Contacter Nathalie si vous êtes intéressés pour les comptages, notamment pour se positionner en tant qu'acteur vis à vis de la spéléo

- AG du CSR Aura le dimanche 23 mars en Ardèche (St Montan)

- Exercices SSF 30 avril, 7 et 21 mai + Barnum le 27 septembre

- AG Fédé du samedi 7 au lundi 9 juin en Dordogne

- Vria des Croëts : 21 et 22 juin à St François de Sales

- JNSC 5 et 6 juillet : à Prérout ? qui sera le leader de cette organisation?

- d'autres dates ?

Charlie et Dorian parlent de leur projet de triple traversée des Bauges avec jonction en vélo ! (Mois de juin)

Questions diverses :

- webmaster : Dorian se propose pour le poste





- Yann relance la question du rassemblement des données, si le mouvement est lancé
Yann se propose de participer à la dynamique.

Projection du film : Le mystère du Gouffre des Moines (P Lesaulnier et E Tessonne).

Pot de l'amitié

L'AG se termine à 22h10.

Présidente

Nathalie BAUWENS

Secrétaire

Paul BAILLEUL

Trésorier

Olivier LEBERT

Président Adjoint

Dorian CHOUPIN

Secrétaire adjoint

Kevin SONCOURT



CSR AURA

- **Fonctionnement :**
 - Comporte 8 départements karstiques
 - Avec un budget de 63 000€ (ANS, Région politique Aura, cotisations)
- **Assemblée Générale 2024** a eu lieu à Lussas (07) le 21 Avril 2024 avec le congrès
- **Evolution du nombres de licenciés**

	Membres Ind.	Membres clubs	Total hommes	Total femmes	Total
2013	55	1587	1257	385	1642
2014	59	1614	1267	406	1673
2015	44	1620	1255	409	1664
2016	45	1618	1232	431	1663
2017	27	1535	1134	435	1562
2018	27	1510	1092	445	1537
2018	27	1476	1083	420	1503
2019	27	1476	1083	420	1503
2020	34	1382	1045	371	1416
2021	37	1406	1057	386	1443
2022	35	1517	1125	427	1552
2023	41	1540	1150	431	1581
2024	48	1591	1191	448	1639

L'année 2024 montre une nouvelle augmentation du nombre de fédérés de la région AURA. Cette augmentation est régulière depuis l'année 2020 qui avait marqué un point bas. Nous retrouvons presque (encore un petit effort) le nombre maximum de fédérés de la région atteint en 2015 et 2016.

Nombre de clubs :

Le nombre total de clubs reste stable : 78 en 2022, 76 en 2023 et en 2024.

- **Commissions :**
 - Communication : site CSR à mettre à jour et incitation à héberger les sites Web des CDC.
 - Enseignement : le CSR organise 1 stage Initiateur (26 Avril au 3 mai dans le Vercors), un stage de perfectionnement technique dans le Vercors, un camp inter EDS et permet un financement des cadres (Initiateur = 100€ et 2/3 du coût du stage moniteur)
 - Environnement : Défense des sujets sensibles comme la fermeture des cavités
 - Scientifique : organisation de stages ou de conférences sur les départements demandeurs
 - Jeunes : actuellement pas de candidature mais aides aux financements des JNSC, EDS et camps juniors
- **Développement 2025 des actions CSR :**
 - Une réunion de CA élargie avec invitation des Présidents de CDS et responsable de commissions a eu lieu le 11 et 12 janvier 2024 pour échanger et recueillir les idées sur les enjeux CSR-CDS Auvergne Rhône Alpes et envisager les aides sur les actions qui seront proposés à la prochaine AG régionale.
 - AG sèche 2025 du CSR AURA: elle est fixée le dimanche 23 mars 2025 à St Montan (07). Il n'y a pas de congrès régional associé
 - Rassemblement FFS et AG FFS 2025 : le WE de Pentecôte les 7, 8 et 9 juin en Dordogne.
- **Rotation des départements pour l'organisation des congrès.**

Après une courte discussion, le CA du CSR Aura propose la rotation suivante sur 8 années :

2026 : Rhône
2027 : Savoie (dernier congrès régional était en 2016 et international en 2022)
2028 : Isère
2029 : Haute-Savoie
2030 : Drôme
2031 : Loire-Puy du Dôme

2032 : Ardèche (dernier congrès en 2024)

2033 : Ain

Cette rotation sera proposée au vote de l'AG du CSR. Le Rhône a déjà donné son accord pour l'organisation de l'AG 2026.

CONTRAT DE BAIL D'UN BOX

I. DÉSIGNATION DES PARTIES

Le présent contrat est conclu entre les soussignés :

- Nom et prénom, ou dénomination du bailleur : Nathalie Bauwens - Le Thérizien.
 - Domicile ou siège social du bailleur : 271 route de la Réduire 73670 Entremont Le Vieux
 - Qualité du bailleur : *Personne physique*
 - Adresse email du bailleur (facultatif) : nathsavoie73speleo@gmail.com
- désigné (s) ci-après « le bailleur »

- Nom et prénom du locataire : Comité Départemental de Spéléologie et de Canyonisme de la Savoie - CDSC 73
 - Adresse email du locataire (facultatif) : president.cdsc73@gmail.com
 - Domicile ou siège social du locataire : Maison des Sports 90 rue Oreiller 73000 Chambéry
- désigné (s) ci-après « le locataire »
- Il a été convenu ce qui suit :

II. OBJET DU CONTRAT

Les parties déclarent que la présente location n'a pas pour objet des locaux loués à usage d'habitation principale ou usage mixte professionnel et d'habitation principale. En conséquence, elles conviennent que leurs droits et obligations respectifs seront régis par les stipulations du présent contrat et les articles 1708 et suivants du Code civil relatifs au louage de choses. Les locaux objets du présent contrat sont loués à titre de box.

- Adresse du local : 115 allée des Terrasses 73490 LA RAVOIRE.
- Type de local / emplacement : *Box*
- Surface totale (en m²) : 15 m².
- Niveau et numéro ou lettre de l'emplacement : Niveau de la route - N°39
- Nombre de pièces / places : ... 1 place.
- Moyen d'accès (clés / code / badge / autre) : clés en 5 exemplaires.
- Descriptif du local et équipements mis à disposition : box semi enterré. 2 étagères. Pas d'électricité. Porte basculante avec serrure.

III. DATE DE PRISE D'EFFET ET DURÉE DU CONTRAT

La durée du contrat et sa date de prise d'effet sont ainsi définies :

A. Prise d'effet du contrat :

- Date de prise d'effet du contrat : 01 /02 /2025

B. Durée du contrat : 1 an.

Le contrat est renouvelé par tacite reconduction à l'échéance prévue. Chaque partie peut signifier sa volonté de résilier le présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception à tout moment en respectant un préavis de 1 mois.

IV. CONDITIONS FINANCIÈRES

Les parties conviennent des conditions financières suivantes :

A. Loyer :

1. Montant du loyer mensuel : 80 €
2. Révision du loyer : *Régularisation annuelle*

Le cas échéant, modalités de révision en fonction du dernier indice du Coût de la Construction (ICC) :

Date de révision du loyer annuel : 1^{er} février

B. Charges récupérables :

Montant des charges : 10 € - *Forfait de charges*

Si les parties conviennent d'un forfait de charges, ce forfait sera révisé chaque année dans les mêmes conditions que le loyer principal.

V. GARANTIES

Pas de dépôt de garantie.

VI. ASSURANCES

L'accès au local et le stationnement du véhicule du locataire sont de la responsabilité du locataire. Ce dernier est tenu de répondre des risques locatifs. A ce titre, il doit apporter la preuve de l'assurance du local au bailleur, sauf si le local est déjà assuré par le bailleur.

VII. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le locataire s'engage à entretenir le local et à le rendre en parfait état de propreté. Aucun aménagement ne peut être fait sans l'accord écrit du bailleur.

Le local est loué à des fins de stationnement ou de stockage. Il ne peut être utilisé comme local professionnel, commercial ou artisanal. Il ne peut être sous-loué sans accord écrit préalable du bailleur.

Tous les dommages dus au non-respect du présent contrat ou à une utilisation non conforme des lieux seront imputés au locataire.

VIII. CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Le présent contrat sera résilié de plein droit :

- en cas de défaut de paiement du loyer, des provisions de charge, ou de la régularisation annuelle de charge
- en cas de défaut d'assurance par le locataire (sauf si le bailleur a souscrit une assurance pour le locataire)
- en cas d'utilisation non conforme du local

IX. CLAUSE DE SOLIDARITÉ

Pour l'exécution de toutes les obligations du présent contrat en cas de pluralité de locataires, il y aura solidarité et indivisibilité entre eux.

X. ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du présent bail, le bailleur élit domicile à l'adresse indiquée en tête des présentes. En cas de déménagement, il s'engage à communiquer au locataire sa nouvelle adresse dans les meilleurs délais.

Le..... / /, à

Signature du bailleur (ou de son mandataire, le cas échéant)

Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé » :

Signature du locataire

Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé » :